



Améliorer la santé et la conservation des sols

INDICATEUR ET CIBLE 2030

85 % des sols agricoles auront un pourcentage de matière organique de 4 % et plus

FRÉQUENCE DE SUIVI : TOUS LES CINQ ANS

PÉRIODE DE RÉFÉRENCE : 2017

Explication de l'indicateur

- La matière organique du sol est un élément clé pour la santé et la conservation des sols puisqu'elle permet d'améliorer l'ensemble des propriétés physiques, chimiques et biologiques des sols. Elle contribue à la fertilité des sols, favorise la structure, stimule l'activité microbienne et augmente l'infiltration de l'eau dans le sol.
- Le portrait de la situation initiale a été dressé à l'aide des bases de données des analyses de sols minéraux qui étaient disponibles au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Ces informations permettent d'avoir un état de la situation à l'échelle de la province et peuvent être transposées à chacune des régions administratives du Québec.
- Les données couvrent la période 2000-2017 et représentent un peu plus de 80 % des analyses de sol effectuées dans la province.

Pertinence de l'indicateur par rapport à d'autres objectifs ou enjeux spécifiques du Plan d'agriculture durable 2020-2030

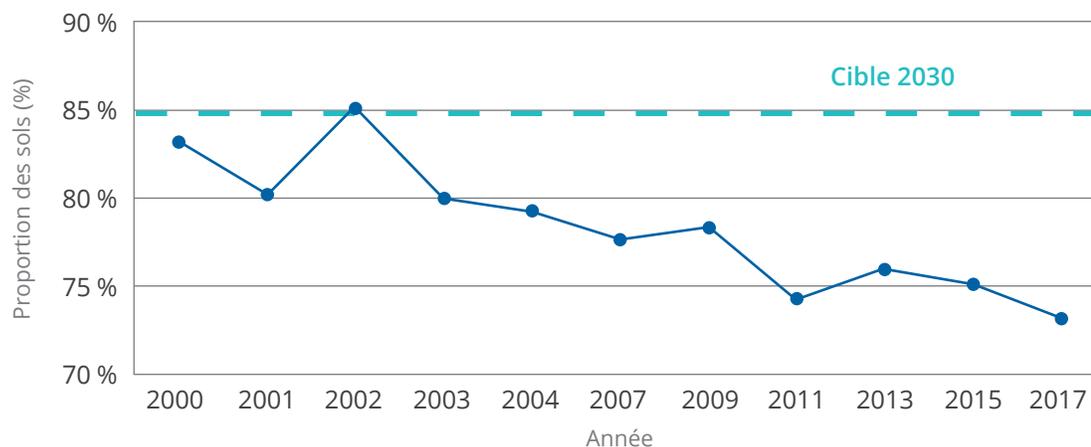
- Changements climatiques (séquestration du carbone et adaptation aux impacts des changements climatiques)
- Améliorer la gestion des matières fertilisantes
- Optimiser la gestion de l'eau
- Améliorer la biodiversité



Évolution de l'indicateur

Actuellement, près de 75 % des sols ont un taux de matière organique supérieur à 4 % à l'échelle provinciale. La situation initiale de chacune des régions administratives varie toutefois de 51 à 94 %, selon les spécificités de production. L'évolution depuis les 15 dernières années démontre une baisse de la proportion des sols ayant un taux de matière organique supérieur à 4 %.

PROPORTION DES SOLS AYANT UN TAUX DE MATIÈRE ORGANIQUE SUPÉRIEUR À 4 % POUR LA PÉRIODE 2000-2017



Défis

Cette cible est ambitieuse et représente un défi, plus particulièrement pour les superficies de cultures annuelles. Les pratiques culturales de conservation comme la réduction de l'intensité du travail du sol, l'utilisation des cultures de couverture ou la diversification des rotations devront être fortement encouragées.